

## Quelques « parcours-types » (et quelques conseils) pour le Master en droit<sup>1</sup>

Le programme des cours du Master en droit permet à l'étudiant, par l'existence de trois finalités distinctes et de multiples cours à option, de nombreux parcours personnalisés différents.

Nous reproduisons ci-dessous, à titre d'exemple, certains « parcours-types » et/ou conseils proposés, dans des styles différents et dans l'état actuel du programme du Master, par plusieurs coordinations pédagogiques et par certains enseignants.

Ces exemples n'épuisent évidemment pas l'ensemble des parcours que les étudiants pourraient, en toute liberté, élaborer sur la base du programme des cours du Master en droit.

N'hésitez pas, si cette démarche peut faciliter vos choix, à exposer vos motivations personnelles au Président de la coordination pédagogique concernée ou à l'un des enseignants de cette coordination. Ils vous conseilleront avec plaisir.

Le présent document est évidemment susceptible d'être précisé ou modifié.

### Les parcours-types :

<b>Parcours-type pour juristes généralistes *</b>	<b>2</b>
<b>Parcours-type en droit social</b>	<b>5</b>
<b>Parcours-type en droit pénal</b>	<b>6</b>
<b>Parcours-types en droit économique</b>	<b>10</b>
<b>Parcours-type en droit familial</b>	<b>12</b>
<b>Parcours-type en droit international</b>	<b>14</b>
<b>Parcours-type en droits fondamentaux</b>	<b>15</b>
<b>Parcours-type en droit public *</b>	<b>16</b>
<b>Parcours-type en droit européen</b>	<b>19</b>
<b>Conseils en ce qui concerne le droit fiscal</b>	<b>21</b>

---

<sup>1</sup> Les différents parcours-types proposés par ce document ont été mis à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2016, à l'exception des parcours types marqués d'une astérisque (\*), lesquels ont été rédigés en septembre 2015.

## Parcours-type pour juristes généralistes \*

Pour les étudiants qui ne souhaitent pas se spécialiser dès la première année de Master ou qui n'ont pas encore d'idée précise quant au choix professionnel qu'ils feront à l'issue de la MA2, nous proposons trois parcours (un pour chaque finalité) « droit général ». Chacun de ces parcours constitue une formation globale et cohérente dans les différentes branches du droit jugées essentielles pour la plupart des métiers juridiques et se caractérise par le fait que les cours de la finalité sont complétés par des cours à option des deux autres finalités. L'étudiant qui opte pour l'un de ces parcours pourra choisir la finalité en fonction de l'accent prédominant qu'il souhaite donner à sa formation, sans être privé d'une formation cohérente dans les matières inscrites dans les autres finalités.

Finalité droit économique et social	
Tronc Commun	
Bloc 1	Bloc 2
Droit des sociétés (5) Droit international public (10) Droit de la sécurité sociale (5)	Droit international privé (5) Droit fiscal (10)
Finalité	
Bloc 1	Bloc 2
Méthodologie (droit social) (5) Ou Méthodologie (droit économique) (5)	Séminaire d'argumentation (droit social) (5) Ou Séminaire d'argumentation (droit économique) (5) * Ou Séminaire d'argumentation (droit européen) (5)  TFE (15)
1. Publicité foncière, sûretés réelles et privilèges (5) 2. Droit public économique (5) 3. Droit pénal des affaires (5) ou Droit pénal social (5) <b>ou</b> <u>Droit des sociétés : sociétés par actions et droit financier des sociétés (5) (comme prérequis nécessaire pour le séminaire d'argumentation en droit économique)</u>	* attention : suppose comme prérequis le cours de droit des sociétés : sociétés par actions et droit financier des sociétés 1. Droit individuel du travail (5) 2. Procédures collectives d'insolvabilité (5)
Cours à option transversaux	
1 cours d'approches critiques (5) (au choix) 1 cours de droit comparé (5) (au choix)	
Cours à option libres	
1. Dévolution successorale (5) <b>ou</b> Contentieux familial (5) <b>ou</b> Droit familial de l'enfance (5) 2. Protection internationale et européenne des droits et libertés (5) <b>ou</b> Droit de l'environnement (5) <b>ou</b> Environmental law in an international context (5) (VUB) 3. Contentieux administratif (5) <b>ou</b> Modes alternatifs de règlement des différends (5) <b>ou</b> Contentieux constitutionnel (5) 4. Droit des assurances (5) <b>ou</b> Verzekeringen, schadebegroting en -herstel (5) (VUB) <b>ou</b> Droit bancaire (5) <b>ou</b> Publiek ondernemings-en contractenrecht (5) (VUB)	

Finalité droit civil et pénal	
<b>Tronc Commun</b>	
Bloc 1	Bloc 2
Droit des sociétés (5) Droit international public (10) Droit de la sécurité sociale (5)	Droit international privé (5) Droit fiscal (10)
<b>Finalité</b>	
Bloc 1	Bloc 2
Méthodologie (droit civil) (5) <b>Ou</b> Méthodologie (droit pénal) (5)	Séminaire d'argumentation (droit des obligations et contrats) (5) <b>Ou</b> Séminaire d'argumentation (droit pénal) (5) * <b>Ou</b> Séminaire d'argumentation (droit familial) (5)  TFE (15) * attention : suppose comme prérequis les cours de droit pénal approfondi et procédure pénale approfondie
1. Publicité foncière, sûretés réelles et privilèges (5) 2. Dévolution successorale (5) 3. Droit pénal approfondi (5) <b>ou</b> <u>Droit pénal approfondi (5) + Procédure pénale approfondie (5) (comme prérequis nécessaires pour séminaire d'argumentation en droit pénal)</u>	1. Droit pénal des affaires (5) <b>ou</b> Droit pénal social (5) 2. Procédures collectives d'insolvabilité (5)
<b>Cours à option transversaux</b>	
1 cours d'approches critiques (5) (au choix) 1 cours de droit comparé (5) (au choix)	
<b>Cours à option libres</b>	
1. Droit individuel du travail (5) <b>ou</b> Contentieux familial (5) <b>ou</b> Droit familial de l'enfance (5) 2. Droit public économique (5) <b>ou</b> Protection internationale et européenne des droits et libertés (5) <b>ou</b> Droit de l'environnement (5) <b>ou</b> Environmental law in an international context (5) (VUB) 3. Contentieux administratif (5) <b>ou</b> Modes alternatifs de règlement des différends (5) <b>ou</b> Contentieux constitutionnel (5) 4. Droit des assurances (5) <b>ou</b> Verzekeringen, schadebegroting en -herstel (5) (VUB) <b>ou</b> Droit bancaire (5) <b>ou</b> Publiek ondernemings-en contractenrecht (5) (VUB)	

Finalité droit public et international	
<b>Tronc Commun</b>	
Bloc 1	Bloc 2
Droit des sociétés (5) Droit international public (10) Droit de la sécurité sociale (5)	Droit international privé (5) Droit fiscal (10)
<b>Finalité</b>	
Bloc 1	Bloc 2
Méthodologie (droit public interne) (5) <b>Ou</b> Méthodologie (droit international) (5)	Séminaire d'argumentation (droit droit constitutionnel et administratif) (5) <b>Ou</b> Séminaire d'argumentation (droits et libertés) (5) <b>Ou</b> Séminaire d'argumentation (droit international) (5)  TFE (15)
1. Contentieux constitutionnel (5) 2. Contentieux administratif (5) 3. Protection internationale et européenne des droits et libertés (5)	1. Droit public économique (5) 2. Droit pénal international et européen (5)
<b>Cours à option transversaux</b>	
1 cours d'approches critiques (5) (au choix) 1 cours de droit comparé (5) (au choix)	
<b>Cours à option libres</b>	
<p>1. Droit individuel du travail (5) <b>ou</b> Dévolution successorale (5)            2. Droit pénal social (5) <b>ou</b> Droit pénal des affaires (5) <b>ou</b> Droit de l'environnement (5) <b>ou</b> Environmental law in an international context (5) (VUB)            3. Procédures collectives d'insolvabilité (5) * <b>ou</b> Modes alternatifs de règlement des différends (5) <b>ou</b> Contentieux familial (5)            4. Droit des assurances (5) <b>ou</b> Verzekeringen, schadebegroting en -herstel (5) (VUB) <b>ou</b> Publiek ondernemings- en contractenrecht (5) (VUB), <b>ou</b> Publicité foncière, sûretés réelles et privilèges (5) (<i>comme prérequis/corequis nécessaire pour le cours de procédures collectives d'insolvabilité</i>)</p>	
* attention : prérequis nécessaire : publicité foncière, sûretés réelles et privilèges (cfr. quatrième cours à option)	

## Parcours-type en droit social

Tous les étudiants en droit bénéficient, s'agissant du droit social, des deux enseignements obligatoires suivants : Droit du travail en baccalauréat et Droit de la sécurité sociale en master. Chacun de ces enseignements de base introduit à l'un des deux grands ensembles qui composent le droit social : les relations entre employeurs et travailleurs, d'abord, le système de sécurité sociale organisé par les pouvoirs publics, ensuite. Le premier ensemble relève du droit privé, le second du droit public.

En raison du caractère hybride du droit social, il est possible de s'y former ou d'approfondir certaines de ses composantes à partir de perspectives différentes. Là où certains s'intéressent au droit social pour ses liens avec la vie de l'entreprise, d'autres l'étudient davantage sous l'angle des politiques publiques. Partant, il n'y a pas une voie d'accès unique au droit social qui s'impose en termes de cursus. On peut ainsi très bien sélectionner différents cours à option relevant du droit social tout en ayant choisi, en master, la finalité en droit civil et pénal ou la finalité en droit public et international. On peut aussi parfaitement suivre un parcours relativement éloigné du droit social en master, puis s'inscrire au terme de celui-ci dans le master de spécialisation en droit social.

Sous ces réserves, il est recommandé aux étudiants désireux de se former le plus possible au droit social dans le cadre de leur master de choisir la finalité en droit économique et social. Au sein de cette finalité, ils prendront, en bloc 1, le cours de Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit social (Q1 et 2), suivi, en bloc 2, par le Séminaire d'argumentation en droit social (Q2). Parallèlement, il est conseillé de suivre comme cours de finalité quatre des cinq cours de droit social suivants : Droit approfondi des relations individuelles de travail (Q1), Droit approfondi des relations collectives de travail (Q2), Droit approfondi de la sécurité sociale (bloc 2, Q1), Droit pénal social (Q1) et Droit du bien-être au travail (Q2). Afin de parvenir au total de cinq cours de finalité, il faudra y adjoindre un enseignement de droit économique, par exemple Droit public de l'économie (Q1), Droit pénal des affaires (Q2) ou Publicité foncière, sûretés réelles et privilèges (Q1).

Parmi les cours de droit comparé, il est *a priori* suggéré de prendre le cours de Droit social comparé (Q2).

En cours à option libres, enfin, l'étudiant intéressé par le droit social pourra encore parfaire sa formation en prenant les cours suivants : Droit social de la fonction publique (Q1), Droit social européen (Q1), Droit social international (Q1) et Droit de la réparation des risques professionnels (bloc 2, Q1). Toutefois, il va sans dire que de nombreuses autres matières ne relevant pas du droit social proprement dit présentent un intérêt certain pour celui-ci et peuvent dès lors être utilement choisies comme cours à option. On pense notamment à Droit belge des étrangers (Q1), Libre circulation des citoyens (Q2) et Approche juridique des discriminations (Q1).

## Parcours-type en droit pénal

Il est difficile d'élaborer un « parcours pénal type » sans avoir le sentiment de brider l'étudiant dans le choix de ses cours. Le présent « parcours type » est classique. Il s'adresse essentiellement à celle et à celui qui choisissent la finalité Droit civil et pénal et que les professions d'avocat pénaliste ou de magistrat pénaliste<sup>2</sup> attirent.

Si, lorsque le programme de cours le permet, votre choix diffère de celui que nous vous proposons, n'hésitez pas à exposer vos motivations personnelles au Président de la coordination pédagogique pénale ou à l'un des enseignants de cette coordination. Ils vous conseilleront avec plaisir.

Que les étudiants attirés essentiellement par **le droit pénal international** n'oublie pas, avant de faire leur choix de filière et de cours, de consulter le programme de la finalité Droit public et international.

De la même manière, que ceux qui sont essentiellement attirés par **le droit pénal des affaires ou le droit pénal social** n'oublie pas de consulter, avant de faire leur choix, le programme de la finalité Droit économique et social.

Sachez enfin que la bonne connaissance du néerlandais et/ou d'autres langues est souvent un atout majeur.

---

Les étudiants intéressés par le droit pénal S.L. et les métiers se rattachant à cette branche du droit bénéficient déjà des enseignements obligatoires suivants en **Baccalauréat** :

- Droit pénal (général et spécial)
- Procédure pénale

Arrivés en **Master**, il leur est conseillé de s'inscrire dans **la finalité Droit civil et pénal (MA 1 et MA 2)**.

Au sein de cette finalité, il leur est conseillé de choisir :

### Bloc 1 (suivant le programme des cours)

Outre le tronc commun,

#### **Cours spécifique (1 cours de méthodologie et 3 cours optionnels spécifiques) :**

- Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit pénal

---

<sup>2</sup> On peut aussi penser aux métiers de la fonction publique en rapport avec le droit pénal (police, SPF Justice...)

*Choisir trois cours parmi les cours de la liste Droit péna<sup>B</sup> :*

- Droit pénal (général et spécial) approfondi
- Procédure pénale approfondie
- Droit pénal des affaires
- Droit pénal social

**Cours à option (4 cours : 1 cours d'approche critique, 1 cours de droit comparé, 2 cours dans le reste de la liste du programme) :**

*Au choix de l'étudiant, un cours du module Approches critiques du droit :*

- Théorie du droit
- Questions approfondies de droit romain
- Questions approfondies d'histoire du droit
- Philosophie du droit
- Sociologie du droit
- Anthropologie du droit
- Bioéthique et droit
- Séminaire de problèmes contemporains de la laïcité
- Approche critique des droits de l'homme et de la femme / Critical approach to men's and women's rights
- Droit et mouvements sociaux
- Inleiding tot de vrouwenstudies - genderstudies
- Rechtsfilosofie
- Rechtssociologie
- Wetgevingsleer en techniek

---

<sup>3</sup> Le programme des cours impose aux étudiants "pénalistes" de choisir, au total des 2 blocs de Master, 5 cours (3 en MA 1 et 2 en MA 2) repris sous B des cours à option de la finalité Droit civil et pénal. L'étudiant privilégiant les cours de la liste Droit pénal est toutefois obligé de prendre, sur le total de son cycle de Master, un cours **au moins** de la liste Droit civil.

- Legal theory
- Law, Finance and Economics

Dans le module Droit comparé choisir l'un des cours sélectionnés suivants :

- Droit pénal et procédure pénale comparés
- Comparative criminal law and criminal procedure

Dans le reste de la liste du programme, choisir 2 cours parmi les cours sélectionnés suivants :

- Pénologie
- Protection de la jeunesse
- Sciences forensiques
- Droit pénal international et européen/International and european criminal law
- Questions spéciales de droit au procès équitable
- Droit belge des étrangers
- EU criminal Law
- Jeugdrecht en jeugdcriminologie
- Bijzondere strafwetten
- Fiscaalstraf- en strafprocesrecht
- Internationaal en europees strafrecht
- Vreemdelingenrecht

<b>Bloc 2 (suivant le programme des cours)</b>
--

Outre le tronc commun,

**Cours spécifiques (1 séminaire d'argumentation, 1 TFE, 2 cours optionnels spécifiques) :**

- Choisir le Séminaire d'argumentation en droit pénal
- Travail de fin d'étude (TFE) en droit civil et pénal. Il est conseillé de choisir un sujet en rapport avec le Droit pénal et/ou la Procédure pénale
- Compte tenu du choix de l'étudiant en MA1 concernant ses cours optionnels spécifiques, choisir le quatrième des cours parmi les cours de la liste Droit pénal (voir liste ci-dessus) et 1 cours de la liste Droit civil

**Cours optionnels :**

*Choisir deux cours parmi les cours sélectionnés suivants :*

- Pénologie
- Protection de la jeunesse
- Sciences forensiques
- Droit pénal international et européen/International and european criminal law
- Questions spéciales de droit au procès équitable
- Droit belge des étrangers
- EU criminal Law
- Jeugdrecht en jeugdcriminologie
- Bijzondere strafwetten
- Fiscaalstraf- en strafprocesrecht
- Internationaal en europees strafrecht
- Vreemdelingenrecht

## Parcours-types en droit économique

L'étudiant intéressé par la matière du droit économique choisira en principe la finalité économique et sociale, bien que le choix de la finalité civile et pénale puisse également se justifier pour certains profils.

I. Les étudiants doivent naturellement suivre les cours obligatoires du tronc commun. Compte tenu de l'importance de la langue anglaise dans la vie des affaires, le choix du cours de *Public International Law* est recommandé.

II. Parmi les cours de finalité, le choix des cours de *Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit économique* (en bloc 1) et du *Séminaire d'argumentation en droit économique* (en bloc 2) se justifie naturellement.

Pour le reste, toujours parmi les cours de finalité, les étudiants sont invités à choisir, sur les deux blocs, un total de 5 cours, dont minimum un en droit économique et minimum un en droit social. Les cours de *Droit des sociétés : Sociétés par actions et droit financier des sociétés*, *Publicité foncière, sûretés réelles et privilèges* et *Procédures collectives d'insolvabilité* apparaissent vraiment indispensables à la formation d'un juriste en droit économique. Le cours de *Droit approfondi des relations individuelles du travail* peut également présenter une grande importance pratique pour la plupart des profils.

III. Les étudiants doivent également choisir un cours d'approche critique. Si chacun de ces cours peut contribuer à forger le regard critique de l'étudiant sur le système juridique, certains apparaissent *a priori* plus susceptibles d'intéresser le juriste en droit économique. On pense notamment aux cours de *Théorie du droit* (en raison de l'accent mis sur le phénomène de la mondialisation) et de *Law, Finance and Economics*.

Les étudiants doivent de même choisir un cours de droit comparé. Ils se tourneront de préférence vers les cours de *European private and comparative law*, de *Droit économique comparé*, de *Droit fiscal international et comparé*, de *Droit international privé comparé*, de *International and European Tax Law* ou de *Introduction to the Common Law and Legal English*.

IV. Enfin, les étudiants doivent choisir sur les deux blocs un total de quatre cours à option. Même s'ils disposent à cet égard de la plus grande liberté, certaines recommandations peuvent néanmoins être formulées.

Pour un profil axé sur le droit des affaires, ils choisiront de préférence parmi les cours suivants : *Droit pénal des affaires* et *Droit public de économique* (cours également disponibles parmi les cours de finalité); *Comptabilité financière*; *Droit européen de la concurrence – secteur privé*, *Droit des contrats internationaux*, *Droit approfondi des sociétés*, *Droit financier*, *Droit bancaire*, *Droit des assurances*, *Droit fiscal des sociétés*, *Droit fiscal international et comparé* et *Modes alternatifs de règlement des différends*.

Pour un profil axé sur les droits intellectuels, ils choisiront de préférence parmi les cours suivants : *Droits d’auteur et droits voisins, Droit des marques et de la concurrence déloyale, Droit des brevets et des dessins et modèles, Droit de l’information et de la communication, Droit international du commerce électronique et de la propriété intellectuelle, Internet et droits de l’homme, Droit européen des Médias et des technologies de l’information, Problèmes juridiques et circuits économiques de l’audiovisuel.*

Pour un profil axé sur le droit européen des affaires, ils choisiront de préférence parmi les cours suivants : *Droit public économique* (cours également disponible parmi les cours de finalité); *Droit européen de la concurrence – secteur privé, Protection internationale et européenne des droits et libertés, Protection juridictionnelle dans l’Union européenne, Approches juridiques des discriminations, Droit des contrats internationaux, Questions spéciales de droit au procès équitable, Droit social européen et Droit fiscal international et comparé.*

Pour un profil axé sur le droit immobilier – à l’intersection du droit privé et du droit public –, ils choisiront de préférence parmi les cours suivants : *Droit public économique* (cours également disponible parmi les cours de finalité); *Contentieux administratif, Droits d’enregistrement et droits des successions, Droit des assurances, Droit de l’environnement (aspects de droit interne), International and European Environmental Law, Droit administratif notarial et Législation de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire en Belgique et à l’étranger.*

Enfin, compte tenu de l’importance du néerlandais et de l’anglais dans la vie des affaires, les étudiants sont fortement encouragés à choisir tout ou partie de leurs cours à option parmi les cours suivants dispensés à la VUB : *Verzekeringen, schadebegroting en –herstel, Vraagstukken van verbintenissen- en contractenrecht, Fusies en overnames, Economisch overeenkomstenrecht, Selected Topics of Company and Association Law, Europees mededingingsrecht, Intellectuele rechten, EU Environmental Law in an International Context et Overheidsaansprakelijkheid.*

## Parcours-type en droit familial

Le juriste « familialiste » est essentiellement un civiliste : il choisira donc par préférence la finalité civile et pénale, bien qu'un parcours centré sur la planification patrimoniale puisse également se concevoir à partir de la finalité économique et sociale<sup>4</sup>.

Suivant ses préférences, il accentuera les aspects de droit des Personnes (Droit familial de l'Enfance, bioéthique...) ou de droit patrimonial de la Famille (programmation successorale...).

Il n'oubliera pas que les aspects procéduraux sont majeurs dans le droit familial (Contentieux familial, Contentieux de la liquidation et du partage, MARC), et que la DIP y est très prégnant (DIP familial).

Il pourra donc choisir : outre le **tronc commun**,

➤ **Option de finalité :**

En MA1 :

**Finalité droit civil et pénal**

- DROI-C4010 Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit civil - Rafael JAFFERALI - 5 crédits (Théorie:12h, Exercices:24h) avec le TP de Thomas Van Halteren (droit familial)

En MA2 :

- *DROI-C5010 Séminaire d'argumentation en droit familial Nathalie MASSAGER et Nicole Gallus*
- *avec pour prérequis : DROI-C4007 Dévolution successorale - Alain-Charles VAN GYSEL - 5 crédits (Théorie:24, Exercices:12h)*
- et le TFE en Droit civil et pénal

Sur les deux années (3 cours en 1<sup>er</sup> Master, 1 cours en 2<sup>ème</sup> Master), les cours de finalité suivants :

- Dévolution successorale
- Libéralités
- Publicité foncière & Suretés
- Droit pénal approfondi

---

<sup>4</sup> Dans ce cas, l'étudiant choisira préférentiellement dans cette finalité les cours de droit économique, puis, comme options, les deux cours de droit patrimonial de la famille (dévolution successorale et Libéralités) ainsi que les cours de Contentieux de la liquidation et du partage et de Programmation successorale. Il devrait également suivre, en élève libre, le cours de Droits d'enregistrement et droits de succession (DROI - C5135) par Vincent SEPULCHRE (MAS en Notariat).

➤ **Options transversales :**

Un des cours « métajuridique » au programme.

Et le cours :

- DROI-C5109 European private and comparative law - Erik VAN DEN HAUTE - 5 crédits (Théorie: 24h)

➤ **Options libres :**

Sur les deux années du master, il choisira 4 cours (2 par année), parmi ceux-ci :

- DROI-C5132 Programmation successorale - Monsieur Frédéric LALIÈRE - 5 crédits (Théorie: 24h)  
*avec pour prérequis « libéralités ».*
- DROI-C5133 Droit international privé familial et notarial - Laurent BARNICH – 5 crédits (Théorie: 24h)
- DROI-C5136 Bioéthique et droit - Nicole GALLUS – 5 crédits Théorie: 24h)
- DROI-C5137 Contentieux de la liquidation et du partage - Alain-Charles VAN GYSEL – 5 crédits (Théorie: 12h, Exercices: 12h)  
*avec pour prérequis « Dévolution successorale »*
- Droit familial de l'Enfance, N. Massager – 5 crédits
- DROI-C5158 Contentieux familial - Alain-Charles VAN GYSEL – 5 crédits (Théorie: 36h)
- DROI-C5127 Modes alternatifs de règlement des différends - Olivier CAPRASSE – (crédits (Théorie: 24h, Exercices: 12h) (et les TP de Nathalie Uyttendaele en Médiation familiale)

## Parcours-type en droit international

L'étudiant qui, au sein de la finalité « droit public et international », est plus particulièrement intéressé par la matière du droit international se voit suggérer le parcours-type suivant.

I. Au sein du tronc commun, le cours obligatoire de *droit international public* est désormais proposé soit en français, soit en anglais, au choix de l'étudiant.

II. Parmi les cours de finalité, l'étudiant privilégiera les cours suivants, étant entendu qu'au moins un cours de la liste « droit public » doit être choisi. Pour le bloc 1 : *Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit international, Théories du droit international, Droit public et droit international : intersections*, un cours de la liste « droit public ». Pour le bloc 2 : *Séminaire d'argumentation en droit international*, un choix de 2 cours parmi : *Droit pénal international et européen, Droit des conflits armés, Protection internationale et européenne des droits et libertés*.

III. Les étudiants doivent également choisir un cours d'approche critique. Si l'ensemble des cours proposés peuvent contribuer à nourrir la réflexion de l'étudiant sur le système juridique, y compris l'ordre juridique international, le cours qui présente les liens les plus étroits avec le domaine du droit international est celui d'*Approches critiques des droits de l'homme et de la femme*.

Les étudiants doivent également choisir un cours de droit comparé. Le choix le plus pertinent se fera parmi les trois cours suivants : *Droit public comparé, Droit international privé comparé, Introduction to common law and legal english*.

IV. Enfin, les étudiants doivent choisir sur les deux blocs un total de quatre cours à option. Ils ont à cet égard, une grande marge de liberté. Dans le domaine du droit international, les cours suivants sont proposés : *Droit des organisations internationales et sécurité collective, Droit pénal international et européen, Droit des conflits armés, Protection internationale et européenne des droits et libertés, International and European Environmental Law, Internet et droits de l'homme, European Migration and Asylum Law, Approches juridiques des discriminations, Droit social international*.

## Parcours-type en droits fondamentaux

L'étudiant qui, au sein de la finalité « droit public et international », est plus particulièrement intéressé par le domaine des droits fondamentaux se voit suggérer le parcours-type suivant. Selon ses préférences, il pourra donner à son parcours une orientation tournée davantage soit vers le droit international, soit vers le droit public interne, via le choix du cours de méthodologie et des cours à option.

I. Au sein du tronc commun, le cours obligatoire de *droit international public* est désormais proposé soit en français, soit en anglais, au choix de l'étudiant.

II. Parmi les cours de finalité, l'étudiant privilégiera les cours suivants. Pour le bloc 1 : *Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit international* **ou** *Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit public interne*, *Droit public et droit international : intersections*, *Protection internationale et européenne des droits et libertés*, *Droit public approfondi*. Pour le bloc 2 : *Séminaire d'argumentation en droits et libertés*, *Droit pénal international et européen*, *Droit constitutionnel approfondi*.

III. Les étudiants doivent également choisir un cours d'approche critique. Si l'ensemble des cours proposés peuvent contribuer à nourrir la réflexion de l'étudiant sur le système juridique, le cours qui présente les liens les plus étroits avec le domaine des droits fondamentaux est celui d'*Approches critiques des droits de l'homme et de la femme*.

Les étudiants doivent également choisir un cours de droit comparé. Le choix le plus pertinent se fera parmi les trois cours suivants : *Droit public comparé*, *Droit pénal et procédure pénale comparés*, *Droit social comparé*.

IV. Enfin, les étudiants doivent choisir sur les deux blocs un total de quatre cours à option. Ils ont à cet égard, une grande marge de liberté. Dans le domaine du droit international, les cours suivants sont proposés : *Approches juridiques des discriminations*, *Internet et droits de l'homme*, *International and European Environmental Law*, *Droit des conflits armés*, *European Migration and Asylum Law*, *Bioéthique et droit*, *Droit belge des étrangers*, *Questions spéciales de droit au procès équitable*, *Droit social international*.

## Parcours-type en droit public \*

L'étudiant qui, au sein de la finalité « droit public et international », est plus particulièrement intéressé par le domaine du droit public se voit suggérer le parcours-type suivant :

### **Bloc 1 :**

#### ➤ **Cours de finalité :**

- DROI-C-4015 Méthodologie de la recherche et de la rédaction en droit public interne – N. ; 5 crédits
- DROI-C-4012 Droit administratif approfondi – MM. Patrick GOFFAUX et Aurélien VANDEBURIE ; 5 crédits
- DROI-C-4013 Droit public approfondi – MM. Marc UYTENDAELE et Jérôme SOHIER ; 5 crédits
- DROI-C-5016 Droit public économique – M. Dimitri YERNAULT ; 5 crédits

#### ➤ **Options transversales :**

#### **Choisir un cours d'« approches critiques » parmi :**

- DROI-C-5100 Théorie du droit – M. Benoit FRYDMAN ; 5 crédits
- DROI-C-5103 Philosophie du droit – Mme Julie ALLARD ; 5 crédits
- DROI-C-5104 Sociologie du droit – M. Olivier CORTEN ; 5 crédits
- DROI-C-5105 Anthropologie du droit – Mme Barbara TRUFFIN ; 5 crédits
- DROI-Y-5100 Inleiding tot de vrouwenstudies - genderstudies ; 5 crédits
- DROI-Y-5101 Rechtsfilosofie ; 5 crédits
- DROI-Y-5102 Rechtssociologie ; 5 crédits
- DROI-Y-5103 Legal theory ; 5 crédits
- DROI-Y-5104 Wetgevingsleer en techniek ; 5 crédits
- Approche critique des droits de l'homme et de la femme / Critical approach to men's and women's rights – Mme Anne LAGERWALL ; 5 crédits

**Choisir un cours de « droit comparé » parmi :**

- DROI-C-5108 Droit public comparé – Mme Johanne POIRIER ; 5 crédits
- POLI-D-417 Institutions administratives comparées – M. Yseult MARIQUE ; 5 crédits

➤ **Options libres :**

*Choisir deux cours parmi :*

- DROI-C-4014 Droit public et droit international : intersections – Mme Annemie SCHAUS ; 5 crédits
- DROI-C-5148 Protection internationale et européenne des droits et libertés – Mme Emmanuelle BRIBOSIA ; 5 crédits
- DROI-C-5141 Approches juridiques des discriminations – Mmes Emmanuelle BRIBOSIA et Isabelle RORIVE ; 5 crédits
- DROI-C-5122 Droit de l'environnement (aspects de droit interne) – M. Jean-François NEURAY ; 5 crédits
- DROI-C-5012 Droit belge des étrangers – M. Serge BODART ; 5 crédits
- DROI-C-5159 Questions spéciales de droit au procès équitable – M. Pascal GILLIAUX
- DROI-C-5139 Fédéralisme et politiques publiques – Mme Johanne POIRIER et M. Dimitri YERNAULT ; 5 crédits
- DROI-C-5162 Théorie et pratique de la démocratie contemporaine – M. Vincent DE COOREBYTER ; 5 crédits<sup>5</sup>

**Bloc 2 :**

➤ **Cours de finalité :**

- DROI-C-5015 Séminaire d'argumentation en constitutionnel et administratif – MM. Marc UYTTENDAELE et Michel LEROY ; 10 crédits
- Contentieux constitutionnel – M. Marc UYTTENDAELE ; 5 crédits

---

<sup>5</sup> Il est recommandé de choisir ce cours lors de l'une des deux années

- DROI-C-5151 Contentieux administratif –MM. Patrick GOFFAUX et Jacques JAUMOTTE ; 5 crédits
- Travail de fin d'étude en droit public et international ; 15 crédits

➤ **Options libres :**

*Choisir deux cours parmi :*

- DROI-C-4014 Droit public et droit international : intersections – Mme Annemie SCHAUS ; 5 crédits
- DROI-C-5148 Protection internationale et européenne des droits et libertés – Mme Emmanuelle BRIBOSIA ; 5 crédits
- DROI-C-5141 Approches juridiques des discriminations – Mmes Emmanuelle BRIBOSIA et Isabelle RORIVE ; 5 crédits
- DROI-C-5122 Droit de l'environnement (aspects de droit interne) – M. Jean-François NEURAY ; 5 crédits
- DROI-C-5012 Droit belge des étrangers – M. Serge BODART ; 5 crédits
- DROI-C-5159 Questions spéciales de droit au procès équitable – M. Pascal GILLIAUX
- DROI-C-5139 Fédéralisme et politiques publiques – Mme Johanne POIRIER et M. Dimitri YERNAULT ; 5 crédits
- DROI-C-5162 Théorie et pratique de la démocratie contemporaine – M. Vincent DE COOREBYTER ; 5 crédits<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Il est recommandé de choisir ce cours lors de l'une des deux années

## Parcours-type en droit européen

Tous les étudiants en droit bénéficient d'un enseignement de « Droit européen » obligatoire en baccalauréat.

En raison du caractère transversal du droit européen, il est possible de s'y former ou d'approfondir certaines de ses composantes à partir de perspectives différentes. Partant, il n'y a pas une voie d'accès unique au droit européen ou une des trois finalités du Master qui s'impose en termes de cursus. On peut ainsi très bien sélectionner différents cours à option relevant du droit européen en ayant choisi, en master, l'une des trois finalités proposées. On peut aussi ne choisir qu'un nombre limité de cours en droit européen en Master, et se concentrer ultérieurement sur le droit européen en s'inscrivant au terme de celui-ci dans le **Master de spécialisation en droit européen** : (<http://www.iee-ulb.eu/fr/master-complementaire-en-droit-europeen>).

Au vu du statut spécifique du droit européen et de son caractère transversal, les recommandations suivantes sont adressées, à titre indicatif, aux étudiants de Master souhaitant renforcer la dimension européenne de leur programme :

### 1. Cours de méthodologie de la recherche et de la rédaction et TFE

- Chacun des cours de méthodologie de la recherche et de la rédaction est susceptible d'intégrer la dimension de droit européen.
- Il est recommandé aux étudiants qui souhaitent approfondir cette dimension d'orienter le choix de leur TFE vers un sujet de droit européen.

### 2. Cours de finalité à choisir

- Dans la finalité de droit civil et pénal, pas de recommandations particulières.
- Dans la finalité de droit économique et social, pas de recommandations particulières (voir toutefois les suggestions de profil axé sur le droit européen des affaires formulées dans le parcours-type en droit économique ci-dessus),
- Dans la finalité de droit public et international, privilégier les choix proposés dans la liste de « droit international ».

### 3. Séminaire d'argumentation

- Dans la finalité de droit civil et pénal, pas de recommandations particulières.
- Dans la finalité de droit économique et social, il est recommandé de choisir le *séminaire d'argumentation en droit européen*
- Dans la finalité de droit public et international, il est recommandé de choisir l'un des deux séminaire d'argumentation suivants : *Séminaire d'argumentation en droits et libertés* ou *Séminaire d'argumentation en droit international*

#### 4. Cours à option libres

Il est recommandé, quelle que soit la finalité retenue, de choisir les cours à option libres, en priorité, dans la liste des cours à option suivants : Droit public européen, Droit européen de la concurrence – secteur privé Droit européen de la concurrence – secteur public, Protection internationale et européenne des droits et libertés, Protection juridictionnelle dans l'Union européenne, European Migration and Asylum Law, Approches juridiques des discriminations, Droit pénal international et européen / International and European Criminal Law, Droit fiscal européen, y compris les douanes et accises, Droit social européen

## Conseils en ce qui concerne le droit fiscal

Le Directeur du Master complémentaire en droit fiscal (MAS en droit fiscal) recommande aux étudiants essentiellement intéressés par le droit fiscal de choisir, en master, la filière économique et social, orientée droit des sociétés, suivie par **le MAS en droit fiscal**.